

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonney : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS François : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004889

Rapport n°3.5 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts

Enseignement supérieur et Recherche Subvention à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Enseignement Supérieur »	Montant prévu au budget 2019 : 418 000 € Montant de l'opération : 110 000 €

Résumé :

L'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon (ISBA) accueille 215 étudiants dans un bâtiment classé patrimoine architectural du XXème siècle de près de 7 000 m². Il délivre des Diplômes Nationaux d'Art, des Master (« Art » et « Communication visuelle ») et des doctorats. Les effectifs de l'école sont en progression constante depuis 2008, résultats faisant de l'ISBA la première école régionale d'art en nombre d'étudiants. L'ISBA cherche à se développer grâce à un projet stratégique qui vise à conforter les cursus existants, développer de nouvelles formations (initiales et continues), des collaborations au niveau régional, diversifier les sources de financement et créer des résidences à l'étranger dans le cadre de la coopération internationale de l'école. L'ISBA est par ailleurs membre fondateur de Grand Besançon Synergie Campus. Par un courrier en date du 5 mars 2019, l'ISBA sollicite l'octroi d'une subvention de 110 000 € afin de soutenir sa stratégie de développement.

I. Une école insérée dans l'éco-système du pôle régional universitaire de Grand Besançon Métropole et créatrice de valeur

L'ISBA est un établissement d'enseignement supérieur en arts plastiques. Il prépare aux Diplômes Nationaux d'Art (DNA) qui confèrent le grade de licence en arts et communication visuelle et le Diplôme national Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) qui confère le grade de master en arts et communication visuelle également. Il assure ainsi la formation artistique, scientifique et technique de créateurs aptes à concevoir, développer et promouvoir toutes réalisations dans le domaine des arts plastiques. Dans la région, l'ISBA (215 étudiants) est la seule école d'art, avec celle de Dijon (185 étudiants) à proposer l'ensemble du cursus DNA, Master et doctorat. L'ISBA pilote par ailleurs des projets de recherche sur le « contrat social », le « corps de l'artiste » et les « frontières ». Elle propose des modules de formation conjoints avec les laboratoires THEMA, FEMTO, l'ENSMM, la Burgundy School of Business et se positionne en véritable « fabrique culturelle » avec en 2018 la programmation de 5 événements structurants, 7 expositions, 5 grandes conférences, 12 événements en et hors région et 6 résidences (Annexe 1).

L'ISBA fait partie de Grand Besançon Synergie Campus et a demandé fin 2017 son intégration au sein de la COMUE UBFC comme membre associée afin de renforcer son ancrage dans le pôle régional universitaire de Grand Besançon Métropole.

L'ISBA développe un projet stratégique qui vise à :

- conforter les cursus existants,
- développer de nouvelles formations initiales,
- développer la formation continue, source de recettes nouvelles pour l'école,
- développer des collaborations au niveau régional notamment à travers l'animation du Réseau Plateforme qui réunit les 3 écoles d'art de Bourgogne-Franche-Comté et les deux classes préparatoires du territoire régional depuis 2016,
- diversifier les sources de financement,
- développer des résidences à l'étranger dans le cadre de la coopération internationale de l'école qui représente 40 conventions.

L'ISBA est par ailleurs membre fondateur de Grand Besançon Synergie Campus.

Dédié à l'enseignement supérieur et la recherche en art, l'ISBA est créatrice de valeur pour le territoire. Une étude conduite sur 10 ans par l'école montre que 85% des diplômés en Master art et communication visuelle sont insérés dans l'emploi et satisfaits de leur pratique sur trois ans. Ainsi, en moyenne sur les quatre dernières années du « Master arts et communication visuelle », 70 % des élèves travaillent en auto-entrepreneurs ou conservent une pratique artistique articulée à un emploi d'enseignant ou de médiateur culturel et 15% exercent un autre métier qui les satisfait. Alors que les étudiants proviennent de l'ensemble de la région, du reste de la France et de l'étranger, une forte majorité des diplômés, environ 80% chaque année, restent sur le territoire de la communauté urbaine et 60% environ s'installent définitivement au bout de trois ans.

II. Proposition

Dotée d'un budget de 2,4 M€ en 2018, l'ISBA a été financée par la Ville de Besançon, (1,4 M€), le Ministère de la Culture (270 000 €), la Région (60 000 €) et Grand Besançon Métropole (110 000€).

La subvention, objet de ce rapport, vise à soutenir la stratégie et le développement de cet établissement, par voie d'avenant à la convention entre Grand Besançon Métropole et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts » du 12 juillet 2018 à hauteur de 110 000 € (Annexe 2).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prend connaissance du bilan d'activité 2018 de l'ISBA (Annexe 1),**
- **approuve l'attribution d'une subvention de 110 000 € à l'ISBA pour l'année 2019,**
- **autorise le Président à signer l'avenant à la convention entre Grand Besançon Métropole et l'ISBA en date du 12 juillet 2018 (Annexe 2).**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULLIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0